



12 DÉPARTEMENTS / 1 RÉGION
UNE PASSION



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
**NOUVELLE-
 AQUITAINE**
 Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
 et de Protection du Milieu Aquatique
 de Nouvelle-Aquitaine

Procès-verbal
16 novembre 2023

Conseil d'administration

Périgueux



RÉGION
**Nouvelle-
 Aquitaine**

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Bricet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
Patrick Chabrilanges	Président FD19
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Christophe Hugues	Vice-Président FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrice Guittard	Trésorier FD79
Francis Bailly	Président FD86
Patrick Thébault	Vice-Président FD86
Christian Delavault	Secrétaire FD86

Excusés

Alain Daly	Trésorier FDAAPPMA 24 / ARP-NA
------------	--------------------------------

Invités

Francis Touron	Vérificateur aux comptes
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA

Ouverture du conseil d'administration à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Toutes les FDAAPPMA sont représentées.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Point préliminaire : fusion-absorption

1. **Approbation du compte-rendu du C.A. du 13 janvier 2023**
2. **Budget prévisionnel 2024**
3. **Point d'information FNPF**
4. **Point d'information Région (suivi politique (ACTE, GQE...) et suivi des subventions**
5. **Point communication**
6. **Labellisation SRB : une démarche à entreprendre**
7. **Point technique : WEBPDPG avancement et Géoportail : les nouveautés (module thermie, module écopathologie en lien avec One Health)**
8. **COFIL Vassivière**
9. **Vison d'Europe : proposition de service**

10. Prix des cartes de pêche
11. Foire de Bordeaux
12. Salon de Cournon
13. Commandes groupées : étuis et barnums
14. Pêche en mer
15. Date du prochain C.A.
16. Divers

Point préliminaire : fusion-absorption

Le Président Mathieu Labrousse soumet un point supplémentaire à l'ordre du jour et laisse la parole à M. Francis Bailly.

M. Francis Bailly annonce qu'une Assemblée Générale Extraordinaire du Groupement des FDAAPPMA de Poitou-Charentes se tiendra l'après-midi à 15h00. Il sera discuté, sans préjuger de ce qui sera voté, de la fusion-absorption de cette entité qu'il représente en tant que Président. Il propose donc à l'ARP-NA d'absorber le Groupement. Un traité de fusion a été établi par Alix Gilles-Bon, précisant les modalités pour procéder à cette fusion absorption. Le Groupement dispose d'un actif de 14 000 à ce jour et ne fait état d'aucun passif. Les missions statutaires étant similaires à celles de l'ARP-NA et le Groupement n'ayant plus de raison d'exister au regard de la refonte administrative des régions, il est proposé de procéder à la fusion absorption.

Des questions sont posées quant au passif (0€), aux biens immobiliers (0€) et aux salariés (0). Il est fait état d'une créance à recouvrer sur une durée de 133 ans qui se traduit par un versement mensuel de 50 € au profit du Groupement. Il conviendra naturellement de le transférer au profit de l'ARP-NA lors de la fusion-absorption qui devrait être effective lors de la prochaine assemblée générale de l'ARP-NA.

Délibération :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette démarche et autorise Mathieu Labrousse, en tant que représentant légal de l'ARP-NA à procéder à toutes les formalités administratives pour réaliser cette fusion-absorption.

1. Approbation du PV du 13 janvier 2023

Le Président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 13 janvier 2023 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration 13 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget prévisionnel

Le Président Mathieu Labrousse excuse M. Alain Daly, Trésorier de l'ARP-NA. C'est donc M. Daniel Bourdie qui présente le budget prévisionnel avec 158 700 € de recettes contre 158 010 € de charges. C'est donc un budget prévisionnel équilibré qui prend en compte l'inflation et les différents projets à mener. La question se pose d'un accompagnement à hauteur de 10 000 € pour la communication. Ce point sera développé plus tard.

M. Daniel Bourdie souhaite savoir si sa présentation appelle des remarques. M. Mathieu Labrousse souhaite que l'ARP-NA adhère au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Mathieu Labrousse soumet au vote le budget prévisionnel.

Délibération :

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Point FNPF

Un point d'information est réalisé par M. Jean-Michel Ravailhe qui fait état des débats du dernier conseil d'administration de la FNPF, avec notamment pour point important le déploiement de la campagne de communication « Sauvons Nos Rivières 3 » qui doit emporter une adhésion complète au regard de sa pertinence et des retours positifs issus des deux précédentes campagnes.

M. Jean-Michel Ravailhe tient à informer le conseil d'administration des nombreuses et intenses attaques subies par le réseau des SAPL par les associations animalistes et antispécistes avec Paris Animaux Zoopolis en tête de pont. Au regard des attaques répétées et ciblées, notamment à l'encontre du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et des subventions versées aux SAPL, il convient de bâtir conjointement un argumentaire commun, permettant de répondre de manière objective. Aucune réponse n'est en cours de préparation au niveau national et la FNPF souhaite que ce sujet soit traité à un niveau local.

M. Mathieu Labrousse répond que cette question est évidemment scrutée avec une grande vigilance à la Région et qu'il s'est déjà entretenu avec le Cabinet du Président Alain Rousset pour avertir des dérives potentielles.

M. Jean-Michel Ravailhe annonce également que la FNPF l'a mandaté pour piloter le groupe de travail AAPPMA ; il encourage ceux qui le souhaitent à lui transmettre leurs idées sur la question.

4. Point d'information Région (suivi politique (ACTE, GQE...) et suivi des subventions

Suivi politique

M. Mathieu Labrousse propose d'actualiser la position commune qui avait été validée par les douze présidents des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine en 2018. Il propose une lecture exhaustive du document, ce qui appelle plusieurs remarques, notamment en ce qui concerne le triste constat de non-amélioration de la situation. MM. Grignon et Bailly alertent sur la réalisation d'études HMUC (hydrologie – Milieu – Usages – Climat sur le bassin Loire-Bretagne) qui ne prend plus en compte le volet Milieu et qui est trop favorable envers le volet Usages, notamment dans le département de la Vienne.

M. Jean-Louis Molinié interroge M. Mathieu Labrousse sur la position de la Région quant à cette thématique, liée au financement des ouvrages permettant de retenir l'eau, à des fins d'irrigation.

M. Mathieu Labrousse répond que la région a pris le parti de ne pas financer les retenues, mais uniquement les études. Dans le cas où un financement devait être imaginé, il serait soumis à quatre préceptes : la diminution des intrants (engrais...), la substitution réelle, le partage de l'eau et une gestion publique. Il est conscient que la position du comité de bassin diffère sur quelques points.

M. Francis Bailly souhaite que l'on actualise la position commune au regard du plan eau

M. Jean-Michel Grignon regrette de ne pas recevoir de soutien de la FNPF. Il rapporte avoir organisé avec l'Union de Bassin Loire-Bretagne une journée technique sur cette thématique, il propose que l'on en organise une en Nouvelle-Aquitaine.

Politique ACTE

Dans le cadre de la convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine 2022-2024, les FDAAPPMA se sont engagées à décliner la politique régionale Éducation Nature Environnement pour un Développement Soutenable (ENEDS). La Région, au regard des évaluations menées quant à la déclinaison de la politique ENEDS initiée en 2016 a souhaité orienter sa stratégie régionale d'Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales (ACTE).

Une évolution des publics cibles est constatée, d'abord vers les scolaires et le grand public concernant la politique ENEDS, vers les acteurs directement en capacité d'agir à court terme pour une transition environnementale réussie (élus locaux, chefs d'entreprises, agriculteurs et propriétaires forestiers, usagers des milieux naturels...). Les thématiques visées sont celles identifiées comme stratégiques dans la feuille de route NéoTerra avec des approches intégrant les acquis des sciences humaines et sociales aux transitions environnementales pour impulser et accompagner les changements de comportement, de modes de vie, d'aménagement et de production à l'échelle de nos territoires. La stratégie propose de :

- Interpeller et mobiliser les acteurs ciblés, en capacité d'agir efficacement pour la transition écologique
- Déclencher le passage à l'action
- Renforcer l'ancrage territorial et la mobilisation en faveur des transitions environnementales avec des actions adaptées

Un programme élaboré avec les services de la Région est présenté permettant aux FDAAPPMA de s'inscrire dans la politique ACTE en tant que « partenaires structurants » de la politique ACTE. Il est résumé dans une fiche mesures transmise aux FDAAPPMA qui rappelle que les actions entrant dans le champ d'éligibilité d'ACTE seront subventionnées à hauteur de 60%.

Suivi des subventions

Un point d'étape est réalisé quant aux subventions (voir document de travail). Il est demandé aux FDAAPPMA de déposer leur demande de subvention à l'ARP-NA avant le 31 janvier 2024 pour permettre un passage du dossier régional en commission permanente du mois de mai 2024.

5. Point communication

Plusieurs réalisations sont présentées : les vidéos de valorisations des missions des FDAAPPMA, réalisées avec l'UF BAG, le film Pêche Nouvelle-Aquitaine en Corrèze et Pêche Nouvelle-Aquitaine en Haute-Vienne, le film de valorisation des missions d'éducation à l'environnement, ainsi que la plaquette « Pêche et Protection du Milieu Aquatique » etc.

Le sujet des attaques animalistes est discuté, notamment quant à la manière de se préparer pour y répondre en développant un argumentaire commun, grâce à l'exposé de faits objectifs, liés aux missions statutaires, aux réalisations factuelles etc.

Un point de vigilance est soumis à l'attention des FDAAPPMA par M. Jean-Christophe Boireau qui alerte quant à la grande visibilité de FNE sur les réseaux. Une véritable campagne de communication est menée par cette association environnementaliste, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La nature ayant horreur du vide, il revient aux FDAAPPMA d'assurer les actions et la communication dans ce domaine.

Le sujet de la communication est désormais central et une prise de conscience généralisée a poussé les FDAAPPMA à se professionnaliser dans ce domaine. Ainsi, un cycle de formation a été suivi par toutes les FDAAPPMA en 2023. La société BZIIT a assuré ces formations et propose

9

d'accompagner l'ARP-NA dans sa communication sur les réseaux sociaux pour l'année 2024, en assurant un monitoring mensuel de la communication des différentes FDAAPPMA (montant de 750 € HT/mois). Les productions et publications pourront être reprises et relayées par les FDAAPPMA afin de bénéficier de la dynamique de réseau et de faire gagner du temps aux différents chargés de communication ; ils disposeront ainsi de contenus prêts à l'emploi.

Délibération :

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité de recourir aux services de la société BZIIT dans les conditions proposées.

6. Labellisation SRB : une démarche à entreprendre

En lien avec le point précédent, la stratégie régionale pour la biodiversité propose de faire labelliser certains projets afin de leur offrir une visibilité accrue et meilleure valorisation, de bénéficier d'un accompagnement de la part de l'Agence Régionale de la Biodiversité. La FDAAPPMA 79 a déposé une candidature concernant un projet à labelliser.

7. Point technique : WEBPDPG avancement et Géoportail : les nouveautés (module thermie, module écopathologie en lien avec One Health)

Les derniers développements du WEBPDPG sont présentés : (module thermie et correction des « données aberrantes », le module « pêche / écopathologie » en partenariat avec la FDAAPPMA33, le pilotage multirégional du Géoportail régional avec PACA, Centre-Val-de-Loire,

et Grand-Est. Le Géoportail régional sera ouvert aux FDAAPPMA pour l'assemblée générale et permettra de valoriser certains indicateurs (thermie etc.).

8. COPIL Vassivière

La Région a souhaité que le lac de Vassivière incarne le fer de lance du développement du tourisme halieutique en Nouvelle-Aquitaine et a proposé une étude subventionnée à 50% en 2023. Un bureau d'études a été mandaté, sous l'égide de l'ARP-NA, en partenariat avec les FDAAPPMA 23 et 87. Sa mission sera de proposer l'élaboration d'une stratégie de développement halieutique et piscicole en prenant soin d'analyser l'efficacité des actions entreprises jusqu'à présent. Il conviendra de trouver une date pour réunir le COPIL. Il est alors proposé de réunir un groupe de travail en comité restreint afin de cadrer les premiers éléments de cette étude.

9. Vison d'Europe : proposition de service

L'ARP-NA a été sollicitée par l'OFB et l'animateur du Plan National d'Actions (PNA) Vison d'Europe afin de sensibiliser nos fédérations à la problématique rencontrée par ce petit mammifère menacé. C'est une espèce semi-aquatique inféodée aux zones humides (étangs, marais, prairies humides) et aux bordures des cours d'eau, avec des mœurs plutôt crépusculaires à nocturnes. Il a besoin d'une végétation terrestre dense à proximité de la zone humide pour s'abriter ou se déplacer entre deux zones favorables. On retrouve quelques rares individus en Nouvelle-Aquitaine. Les causes de son extinction sont multiples : destruction, dégradation et fragmentation de son habitat, concurrence avec le vison d'Amérique, collisions routières ou destructions accidentelles. L'OFB nous rapporte que des visons d'Amérique ont été piégés sur des sites gérés par des FDAAPPMA. Il convient alors d'être vigilant quant à cette espèce et de remonter toutes les informations aux personnes en charge du PNA. Les

coordonnées sont rappelées dans le document de présentation et des plaquettes sont distribuées. Nous proposons également d'inclure deux diapositives dans les présentations réalisées dans le cadre du module 3 GPP. Ces diapositives seront transmises par mail aux FDAAPPMA et mises à disposition sur le site de l'ARP-NA.

10. Prix des cartes de pêche

Une discussion est menée autour du prix des cartes de pêche, avec le souhait d'une harmonisation à l'échelle régionale. Ce sujet a été traité par les clubs réciprocitaires et il ne semble pas y avoir de problème pour arriver à une harmonisation complète. Seuls certains produits sont susceptibles d'avoir des tarifs différents (carte journalière, carte personne mineure, malgré le tarif harmonisé préconisé au sein des trois groupements) mais cela semble anecdotique.

Plusieurs remarques sont formulées, notamment sur la légalité de la carte Femme. Il est également proposé une carte « Adhérent » non-pêcheurs pour les personnes qui souhaiteraient s'impliquer dans la vie associative des SAPL et les soutenir.

11. Foire de Bordeaux – Salon de l'Agriculture 2024

À la suite d'une analyse coûts-bénéfices et au temps consacré pour le montage, l'animation et le démontage de l'espace des FDAAPPMA sur la Foire de Bordeaux, il est proposé de ne participer qu'une année sur deux.

Délibération :

L'ARP-NA ne participera pas au Salon de l'Agriculture en 2024 et acte le principe d'une participation une année sur deux.

12. Salon de Cournon

Sous réserve que le Carrefour National de la Pêche de Loisir réunisse suffisamment d'exposants, l'ARP-NA pourra participer avec un espace restreint. Des remarques sont formulées quant à la pertinence de participer à l'avenir à cette rencontre qui ne semble plus être plébiscitée par les pêcheurs. En outre, la question des tarifs pratiqués par l'organisme en charge de la Grande Halle d'Auvergne est posée et il convient de souligner que les prix ont quasiment doublé.

Délibération :

L'ARP-NA pourra participer au CNPL 2024 avec un stand réduit (une banque d'accueil).

13. Commandes groupées : étuis et barnums

Une commande groupée de barnums a été réalisée avec l'AFPCVL. La livraison est prévue pour le printemps.

105 000 étuis de cartes de pêche ont été commandés et sont à la disposition des FDAAPPMA.

14. Pêche en mer

Une discussion est menée autour de la pêche en mer, au regard de certains éléments soumis à la connaissance du conseil d'administration par M. André Lesage. Un message de M. Éric Banel, directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est diffusé à l'occasion de la création de la confédération « Mer et Liberté ». Des questions sont posées quant à l'avancement de ce dossier à la FNPF.

15. Date du prochain C.A.

Le prochain conseil d'administration de l'ARP-NA se déroulera à Périgueux le 28 mars 2024.

16. Divers

GEOPECHE

Une présentation de GéoPêche est souhaitée par plusieurs FDAAPPMA. Des dates vont être proposées par le prestataire. M. André Lesage avoue être très satisfait de cette solution cartographique et la recommande.

FISH AND YOU

Le développeur de l'application MyFFPS souhaite proposer sa nouvelle solution, déjà utilisée par certaines FDAAPPMA (Centre-Val-de-Loire, Vienne...) intitulée FishandYou. Étant donné qu'il s'agit d'une application ayant pour objet d'organiser des concours et au regard des échanges avec la FFPS, il est décidé de plutôt recourir aux solutions proposées par la FFPS.

FISH AND YOU

Le développeur de l'application MyFFPS souhaite proposer sa nouvelle solution, déjà utilisée par certaines FDAAPPMA (Centre-Val-de-Loire, Vienne...) intitulée FishandYou. Étant donné qu'il s'agit d'une application ayant pour objet d'organiser des concours et au regard des échanges avec la FFPS, il est décidé de plutôt recourir aux solutions proposées par la FFPS.

CARNET DE CAPTURE

La FDAAPPMA 79 souhaite que nous puissions étudier la possibilité de développer une application intégrant un carnet de capture. Certaines initiatives sont menées par des FDAAPPMA et la question se pose de recourir à une solution unique, fonctionnelle et peu dispendieuse.

REPRESENTANTS AU COMITE D'ORIENTATION DE LA NOUVELLE ARB-NA SOUS SON FORMAT EPCE

Il a été demandé de désigner quatre représentants au comité d'orientation de l'Agence Régionale pour la Biodiversité sous sa forme EPCE. Les quatre représentants sont :

- Gilles Brichet (ARP-NA et FDAAPPMA 17)
- Alain DALY (ARP-NA et FDAAPPMA 24)
- Jean-Michel Grignon (ARP-NA et FDAAPPMA 79)
- Alix Gilles-Bon (ARP-NA)

RENCONTRES REGIONALES

Plusieurs rencontres sont prévues :

La Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine de pêche aux carnassiers en bateau à Miallet (24) les 16 et 17 décembre 2023

Une Journée Technique Régionale « données » avec FAUNA, l'OFB, le CSRPN et le Muséum (le 11 janvier 2024)

Une journée des directeurs

Une journée cohésion pêche à Niort le 27 septembre 2024

Clôture du conseil d'administration à 13h00.